

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 Janvier 2015 à ROQUEBRUNE

L'an deux mille quinze, le 22 janvier à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis dans la salle des fêtes de Roquebrune, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Armel LAFFONT, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Xavier HUSSON, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Jean-François AGUT, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, José BENTEGEAC, Gérard BRUNET, Danielle ZADRO, Jean-Jacques OSPITAL.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Andrew CAVALIERE (P. : Pierre Antonello), Béatrice NARRAN (P. : Jean-Jacques Ospital), Jean-Michel DUPEYRON (P. : Danièle Zadro), Richard BARBE, Isabelle DURROUX, Cathy BARBE, Robert DUFRECHOU et Roland DUPUY.

Monsieur le Maire prononce quelques mots de bienvenue dans cette salle des fêtes entièrement rénovée il y a trois ans. Le Président ouvre ensuite la séance, constate que le quorum est bien atteint. Il rappelle à l'assemblée le rôle joué par Yves RISPAT, membre fondateur et vice-président de la Communauté de Communes, disparu quelques jours avant cette réunion. En tant que Sénateur du Gers, il avait également permis l'attribution d'une aide financière conséquente pour le premier programme de la collectivité, la création du chemin des Pouzouères. Le Président demande alors au conseil communautaire de se recueillir pendant une minute de silence.

La séance reprend avec l'énoncé de l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte rendu du conseil communautaire du 24 novembre 2014 est validé à l'unanimité, sans observation particulière.

VOTE DES TAUX

Le Président donne la parole à M. CONCIL, Président de la commission des finances, qui propose la continuité des taux en vigueur. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

- Budget principal

M. CONCIL poursuit sa présentation budgétaire par une lecture des différents tableaux. Il précise toutefois que ne sont pas fournis les comptes de gestion administratifs et que par conséquent, il n'y a pas de pise en compte des résultats et des reports.

Mme ZADRO indique que le vote du budget primitif après le compte administratif est en fait une facilité mais pas une obligation.

Mme THIEUX-LOUIT s'interroge sur l'inscription du financement des silhouettes de D'Artagnan, qui se retrouve dans le chapitre 65 au titre des subventions. Elle explique alors que ces silhouettes sont placées sur les délaissés de la RN 124 et pas sur les ronds-points ce qui serait accidentogène pour les motards. France 3 a programmée une interview sur le Festival dans les prochains jours.

Revenant au BP, le Président souligne le problème rencontré dans le recensement des entreprises ce qui pourrait générer un éventuel manque de recettes au niveau de la CFE.

10 000 € sont avancés pour le Relais Services Publics, un reste à réaliser au titre du FNADT que prévoient les services de l'Etat ;

Pour le Site des Cordeliers, le Président attend des financements conséquents dont 35 % de la DRAC pour la bibliothèque-médiathèque et 36,5 % de DETR pour le reste des aménagements.

Le BP du budget principal est validé à l'unanimité.

- ZAC de Carget

Le Président précise que le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage sera nécessaire pour la viabilisation des terrains. Cependant les études correspondantes ne seront lancées qu'à partir de l'annonce d'achat crédible. C'est alors seulement que les dépenses de raccordements des différents réseaux pourront être engagées. Mme ZADRO évoque la possibilité d'une clause résolutoire avec le remboursement des frais engagés s'il n'y a pas d'installation au final. Le Président propose de prendre l'avis du BINDOC et de services juridiques sur ce point. Le budget est alors mis aux voix et adopté à l'unanimité.

- TAD

Le Président apporte quelques informations complémentaires sur ce service et notamment que notre collectivité est la plus soutenu financièrement dans l'accompagnement de ce dispositif et bénéficie de l'appui du Conseil Général et de la Région, à hauteur de 60 % du déficit généré par le service. Néanmoins, ce type de transport coûte cher et la demande a explosé. Le Département nous a versé en 2014 : 15 000 € soit 4 à 5 fois plus que les autres bénéficiaires. Il nous faut impérativement en maîtriser les coûts et étudier un partenariat avec le PEC via le FSE. Comme le marché doit être relancé, de nouvelles orientations doivent être étudiées. C'est une réflexion que doit mener le conseil communautaire notamment sur le fait de prendre une gestion directe du service ou de reconduire un contrat équivalent.

Il est possible d'utiliser un véhicule publicitaire mais il faut recruter un chauffeur à mitemps au minimum et donc calculer les charges d'un salarié, plus le carburant et les assurances correspondantes.

M. OSPITAL souhaite pouvoir disposer de tous les éléments financiers avant de décider de la modification de ce service. Le Président affirme que ni la Région ni le Département ne continueront à suivre la collectivité à cette hauteur d'aides.

M. CAMAZZOLA s'interroge sur la participation des communes hors territoire dans le dispositif actuel. Le Président le rassure en précisant que ces communes remboursent à la communauté de communes l'intégralité du service. Même si aujourd'hui la collectivité n'est pas perdante, la dépense est en constante augmentation.

M. HUSSON propose l'utilisation de plusieurs chauffeurs en même temps compte tenu de l'amplitude horaire et de l'étendue du territoire.

Le Président explique que lors du marché relatif au TAD, les trois entreprises choisies avaient obligation de sous-traitance puisqu'on avait procédé par zonage du territoire. Le souci actuellement vient également du désengagement de la Sécurité Sociale en matière de VSL. Il souligne également l'effort des médecins pour regrouper les patients, mais cela reste à la marge.

Le budget est ensuite mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

MSP: DELIBERATION SUR LES LOYERS

Le Président rappelle à l'assemblée que la collectivité avait jusqu'alors plusieurs interlocuteurs à la MSP : la SISA, la sage-femme, la sophrologue et la psychologue. La clause de revoyure nous autorise à revoir le fonctionnement du système de façon à ce que la communauté de communes n'est plus qu'un correspondant unique, la SISA.

Il propose une lecture de la délibération. Celle-ci est validée à l'exception d'une abstention.

SITE DES CORDELIERS: AUTORISATION D'UN EMPRUNT A COURT TERME

Le Président informe l'assemblée de l'obtention du permis de construire pour le site intercommunal des Cordeliers. Certes, les travaux à ce jour sont en cours, et la collectivité a l'assurance par notification de deux aides : DRAC et DETR. Néanmoins, il est nécessaire de procéder à un court terme de deux ans d'un montant de 1 M d'€

qui constituera le volant de trésorerie nécessaire à l'opération correspondant u versement total des subventions et ensuite à un prêt à moyen terme qui sera couvert par les loyers.

La délibération dans ce sens est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mme MENAL demande la parole et intervient sur le dossier de transformation du Pays en PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural). Elle précise que cette transformation devrait prendre environ 6 mois. Or, il se trouve que cette nouvelle structure est également porteuse du GAL (Groupe d'Actions Locales), en charge de la mise en œuvre des crédits et projets européens. Il se trouve que Mme MITTERRAND préside ces deux entités ce qui est incompatible. Elle a donc demandé à M. FRAIRET de prendre en charge et de suivre le programme LEADER. Juste pour informer le conseil communautaire, elle indique que le futur directeur du PETR sera vraisemblablement M. Philippe DUDEZ et qu'il y aura 3 emplois : M. Eric GAILLARD, M. Mathieu DINGUIDARD (plus pour la partie tourisme et culture) et Mme Alexandra GIROUX.

Le Président remarque que la Région Midi-Pyrénées a revu à la baisse ses dotations et oblige tous les Pays à avoir une cotisation de 2,5 €/hab. C'est la raison pour laquelle nous avons provisionné sur le BP de la communauté de communes 3 €. Il faut considérer que l'année 2015 sera une année de transition et envisager une perte des crédits d'animation.

Mme THIEUX-LOUIT souhaite donner une information sur le Château de Lacoste appartenant au Conseil Général et situé sur la commune de Lupiac. La bâtisse, ancien internat du collège d'Aignan, est fermée depuis 2001. Il se trouve qu'un anglais serait intéressé pour un projet d'hôtel de luxe. Le Président signale que cependant sa remise en état pose problème.

M. ANTONELLO demande la parole pour une communication de la mairie de Vic-Fezensac sur la participation des communes aux voyages scolaires et autres classes de découvertes. Le problème qui semble poser des difficultés de transparence, c'est que certaines communes versent directement leur aide aux familles. Une discussion s'est alors engagée avec M. DOAT sur l'opportunité de verser aux familles ou à l'école et sur l'information donnée à l'organisateur.

Mme ARQUE a souhaité revenir sur le maintien ou non des classes isolées en zones rurales, sachant même si les élus et les collectivités cherchent à privilégier une cohérence territoriale, l'Education Nationale tend à limiter ces classes. Le Président affirme que ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion dans le mandat à venir, mais qu'aujourd'hui, il n'y a pas suffisamment de lisibilité dans la réforme territoriale. Il propose d'attendre fin juin pour en reparler.

Puis, le Président lève alors la séance vers 23 heures.